Image not found or type unknown

13ème mois - Convention collective

Par **Junior91**, le **21/06/2024** à **18:31**

Bonjour,

Je travaille en logisitque en tant que préparateur de commandes et mon entreprise qui est ouvert depuis plus de 4 ans refuse de nous verser le 13ème mois malgré que ce soit inscrit dans notre convention collective

" Transports routiers et activités auxiliaires du transport " : " Les salariés ayant au moins 1 an d'ancienneté dans l'entreprise au 31 décembre de chaque année, bénéficient d'un 13e mois conventionnel. ",

Voici ce qu'ils ont dit lors des NAO 2023 : "en anticipation des NAO 2024, la direction s'engage à travailler prioritairement sur les modalités de mise en place éventuelle d'un treizième mois"

et là nous avons appris que lors des NAO 2024 ils l'ont encore refusé, que pouvons nous faire pour le réclamer ?

Merci de vos réponses

Par **Visiteur**, le **21/06/2024** à **21:00**

Bonjour
Les salariés peuvent saisir le conseil des prud'hommes pour faire valoir leurs droits, avec , préalablement, l'envoi d'un courrier recommandé avec AR.

Les syndicats peuvent être questionnés, ainsi que l'inspection du travail.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés